

Le, 26 Novembre 1965

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 58 - D

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV°

METHODES RÉPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 - DS 19 a

BREAK 21 - BREAK 19 a

MOTEUR

Pompe et filtre à huile

DESCRIPTION :

La pompe à huile et le filtre forment un seul ensemble qui se trouve entièrement contenu dans le carter inférieur du moteur et baigne dans l'huile à sa partie basse.

FONCTIONNEMENT :

L'huile est aspirée dans le carter inférieur par la pompe (1) au travers du tamis (2) et de l'orifice (a) du couvercle tôle (3).

Elle est refoulée dans la cloche (b) puis, après avoir traversé la cartouche filtrante (4), dirigée vers le circuit de graissage du moteur par un canal (c).

Pour que la pression nécessaire au graissage puisse s'établir, il faut que la cloche (b) soit parfaitement étanche, donc que le fond de cloche (5) soit convenablement mis en place et parfaitement maintenu par la vis d'assemblage (6). (Voir manuel de Réparations N° 511 - Op. D X. 220-3).

Un clapet de tarage (7) permet de limiter la pression d'huile.

Dans le cas où la cartouche filtrante (4) viendrait à être encrassée, un « by-pass » (8) mettrait en communication directe la cloche (b) avec le canal (c) de façon à ne pas arrêter le graissage du moteur.

Le trou de dégazage (9) permet l'amorçage de la pompe lors de la remise en route après vidange du moteur.

Pignon de commande
entraîné par l'arbre à cames

Vers le circuit de
graissage du moteur

Clapet de tarage 7

Pompe 1

Clapet by-pass 8

(c)

Niveau d'huile

Trou de dégazage 9

Cartouche filtrante 4

Fond de carter
inferieur moteur

(b)

(a) aspiration

3

2

6

5

